Sécheresse 2026 : votre habitation présente des fissures ?

Vous avez constaté, au cours de l'année 2026, l'apparition ou l'aggravation de fissures sur votre habitation, susceptibles d'être liées à des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse ?



La ville de Sannois vous invite à vous manifester auprès de ses services à commande.publique@sannois.fr

Les épisodes de sécheresse peuvent provoquer des phénomènes de retrait et de gonflement des sols argileux, susceptibles d'entraîner des dommages sur les habitations.

Dans le cadre d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2026, la municipalité souhaite recenser les

habitations potentiellement touchées afin de documenter l'ampleur du phénomène sur le territoire sannoisien et d'étayer son dossier auprès des services de l'État.

Les habitants concernés sont invités à transmettre à la ville :

- Leurs nom, prénom et coordonnées ;
- L'adresse du bien concerné ;
- La date ou la période d'apparition ou d'aggravation des fissures ;
- Une description succincte des dommages constatés ;
- Des photographies des désordres, dans la mesure du possible.

Chaque signalement compte ! Plus ce recensement sera complet, mieux la ville pourra documenter la situation des Sannoisiens auprès de l'État.

Cette démarche de recensement ne vaut pas reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et ne se substitue pas aux démarches à effectuer auprès de votre assureur.

Contact

commande.publique@sannois.fr